

# SYNDICAT DES CHIRURGIENS PÉDIATRES FRANÇAIS

## SCPF



**Dr Hélène LE HORS ALBOUZE**  
Présidente

Le Syndicat des Chirurgiens Pédiatres Français (SCPF) a plus de 20 ans, il a été créé initialement pour permettre la représentation et la participation des chirurgiens pédiatres français à l'UEMS (Union Européenne des Médecins Spécialistes). La démarche syndicale, au sens de défense des professionnels, s'est développée avec le temps. Tout d'abord du côté libéral : originellement membre de la CSMF, le SCPF fait partie des entités constituantes d'Avenir Spé, principal syndicat représentant les spécialités médicales et chirurgicales avec le Bloc. En 2012, parce que 75 % des chirurgiens pédiatres ont une activité hospitalière, le SCPF a intégré l'INPH. Nous y retrouvons des valeurs communes de réforme par la discussion et des propositions concrètes.

Spécialité qui se développe et se diversifie par l'apparition de sur-spécialités mais aux effectifs

réduits tant en libéral qu'en public, la chirurgie pédiatrique se caractérise par une charge de travail élevée avec un haut niveau de responsabilité et de stress et une participation pesante à la permanence des soins.

Les difficultés de fonctionnement par pénurie de personnel au bloc opératoire et en service dans le secteur public aggravent les tensions de la même façon que les faibles rémunérations des actes retentissent sur l'attractivité d'une spécialité pourtant passionnante : elle est au 20<sup>e</sup> rang des choix à l'internat.

Plus inquiétant nous voyons depuis quelques années l'abandon de jeunes chirurgiens formés qui se réorientent vers d'autres carrières, médicales ou non, devant ces conditions de travail dégradées.

Les revendications principales de notre spécialité visent à rendre à cette pratique optimisme et enthousiasme :

- ☑ La reconnaissance d'un parcours pédiatrique spécifique, améliorant la reconnaissance

et le fonctionnement d'une filière difficile. Tout chirurgien opérant un enfant devrait avoir une formation minimale de chirurgie pédiatrique. Ceci permettrait une prise en charge plus adaptée des enfants et une meilleure reconnaissance de notre spécificité.

- ☑ Dans le public, la revalorisation des astreintes pesantes car fréquentes pour la plupart des équipes et qui n'ont pas été prises en compte dans les récentes réformes Ségur.
- ☑ La définition d'un effectif minimal de chirurgiens pour permettre le fonctionnement d'une équipe par sur-spécialité pour assurer la permanence des soins et le fonctionnement quotidien.
- ☑ La revalorisation des actes CCAM a une juste valeur tenant compte de l'expérience nécessaire et des risques assumés avec une majoration des actes chez les moins de 4 ans afin d'augmenter l'attractivité d'une spécialité qui aurait ainsi des débouchés plus variés.

### Information et contact

<https://www.syndicatchirurgienspediatres.fr/>

